

**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE RADIOCOMMANDEE 2013-2016**

Nom de la compétition : Régate d'hiver
Dates complètes : 22 février 2015
Lieu : Plage Bleue à Valenton
Autorité Organisatrice : Club Arc en Ciel
Grade : 5A

1. REGLES

- 1.1 La régate sera régie par :
- 1.1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E,
 - 1.1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.1.3 les règlements Fédéraux,
 - 1.1.4 le système de course HMS en vigueur,
 - 1.1.5 le cas échéant, le SyRNIn.
- 1.2 La RCV E2.1(b) est supprimée. Les RCV E.3.8(c) et E.8(b)(3) sont modifiées comme suit dans les instructions de course : E.3.8(c) « Le parcours peut être réduit » ; E.8(b)(3) « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ». La RCV E.8(b)(4) est supprimé.
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe IOM.
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire par l'intermédiaire du forum de la classe IOM ou par mail à aec.bateau@gmail.com en fournissant les informations suivantes :
- Nom – Prénom - N° de licence – N° de voile – N° de coque – Fréquence radio, au plus tard le 21 février 2015 à 21 heures.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- Le timbre 2015 de l'association de classe.
et fournir la fiche d'inscription jointe documentée.
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité validé par le responsable national de la jauge,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5€

5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera annoncée à 9h50 à partir du classement de l'association IOM des coureurs au 21/11/2014.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date 22 février 2015 de 9h à 9h45.

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Jour et date 22 février 2015 de 9h à 9h45.

6.3 Jour de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses du jour
22 février 2015	10h	De 10h à 16h30

6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérales.

8. SYSTEME DE PENALITE

Selon RCV E 4.3. L'addendum Q ne s'appliquera pas.

9. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées avec un minimum de 10 coureurs inscrits pour valider la compétition.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Selon disponibilité. Et pot de l'amitié.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Jean Christophe MARTIN NEUVILLE

Jc.martin.neuville@wanadoo.fr

Tel : 06 84 82 73 60

14. ACCES AU PLAN D'EAU DE LA PLAGES BLEUE :

Coordonnées GPS

Latitude : N 48° 45' 18.2766"

Longitude : E 2° 28' 3.9108"

Adresse

Parc Départemental de la Plage Bleue, Chemin de Mesly à Valenton 94460

.../...

PLAN D'ACCES

